

Interprétation des articles 1538- 1541 - 1546

1. Motivation

Suite au prononcé du BAS dans l'affaire "Wielsbeke": la division 3 nationale sera composée de 37 clubs la saison prochaine (3A = 19, 3B = 18 clubs), et la promotion de 63 clubs (A= 15 clubs, B-C-D = 16 clubs).

Ce n'est pas prévu au règlement, et il y a urgence vu que les championnats débiteront dans quelques jours.

Le Comité Exécutif doit par conséquent édicter une interprétation, qui fut rédigée en concertation avec les ligues concernées.

Voici les points de départ:

Division 3 nationale:

Série A: les numéros 17, 18 et 19 descendent, le numéro 16 participe au tour final de promotion.

Série B: les numéros 17 et 18 descendent, le numéro 16 participe au tour final de promotion.

Pour ce qui est des participants au tour final:

Série A:

Le championnat n'est pas réparti en périodes, mais les numéros 2, 3 et 4 du classement final participent au tour final.

Série B: formule inchangée

Promotion:

Série A: les numéros 13, 14 et 15 descendent directement, pas de participant au tour final interprovincial.

Série B, C et D: les numéros 14, 15 et 16 descendent directement, les numéros 13 participent au tour final interprovincial.

Par tirage au sort, 2 matches sont alors disputés lors de la première journée du tour final interprovincial:

X contre Y, le perdant doit participer au tour final interprovincial.

Vainqueur X/Y contre Z: le perdant doit participer au tour final interprovincial, le vainqueur reste en promotion.

Pour ce qui est des participants au tour final:

Série A:

Le championnat n'est pas réparti en périodes, mais les numéros 2, 3 et 4 du classement final participent au tour final.

En série B, C et D: formule inchangée.

2. Entrée en vigueur

Interprétation CE valable pour la saison 2009-2010

3. Textes proposés

1. Principes**Interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010**

11. Le championnat se joue en deux séries, une série A de dix-neuf clubs et une série B de dix-huit clubs, suivi d'un tour final de division 3 nationale pour désigner un éventuel montant supplémentaire.

12. Le titre de champion est disputé en matches aller et retour par le vainqueur de chacune des séries. Si les deux finalistes terminent à égalité de points, ils jouent sur terrain neutre un match supplémentaire avec les prolongations et tirs au but éventuels.

13. Au terme du championnat et sous la condition expresse que la licence de club rémunéré de division 2 nationale ait été sollicitée et attribuée, sont montants:

- le premier de chaque série;
- le vainqueur du tour final.

14. A l'issue du championnat, descendent en promotion:

- de la série A: le club classé dernier, avant-dernier et dernier à deux près
- de la série B: le club classé dernier et avant-dernier

15. Participent au tour final de promotion:

- de la série A: le club classé dernier à trois près
- de la série B: le club classé dernier à deux près

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

11. Le championnat se joue en deux séries de dix-huit clubs, suivi d'un tour final de division 3 nationale pour désigner un montant supplémentaire éventuel.

12. Le titre de champion est disputé en matches aller et retour par le vainqueur de chacune des séries. Si les deux finalistes terminent à égalité de points, ils jouent sur terrain neutre un match supplémentaire avec les prolongations et tirs au but éventuels.

13. Au terme du championnat et sous la condition expresse que la licence de club rémunéré de division 2 nationale ait été sollicitée et attribuée, sont montants:

- le premier de chaque série;
- le vainqueur du tour final.

14. A l'issue du championnat, les avant derniers et les derniers de chaque série descendent en promotion.

15. Le dernier à trois près de chaque série participe au tour final de promotion.

2. Modalités**21. Organisation du championnat en périodes****211. Périodes****Interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010**

En série A, le championnat n'est pas réparti en périodes, et les dispositions des points 212 et 213 ne sont par conséquent pas d'application.

En série B, le championnat est réparti en trois périodes de dix, douze et douze matches respectivement.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

Le championnat est divisé en trois périodes de respectivement dix, douze et douze matches.

212. Calendrier

La Commission du Calendrier veille à ce que le nombre de matches away et at home de chaque club soit équilibré pendant chaque période. La proportion 4/6 ou 5/7 ne peut pas être dépassée.

Les matches fixés par la Commission du Calendrier pour une période déterminée appartiennent à cette période quelle que soit la date à laquelle ils se jouent.

Si, lors de la dernière journée d'une période, des matches sont décisifs pour l'obtention du titre de vainqueur de période, ils doivent être joués ~~pour autant que possible~~ le même jour à la même heure.

Les matches en retard doivent être disputés le plus rapidement possible.

213. Classement de période

A chaque match trois points sont attribués à l'équipe victorieuse. En cas de match nul, chaque équipe reçoit un point.

A l'issue de chaque période, un classement concernant cette période est établi en tenant successivement compte des critères suivants:

- le plus grand nombre de points;
- en cas d'égalité, le plus grand nombre de victoires;
- en cas d'égalité persistante, la différence entre les buts marqués et les buts concédés.

Le premier de ce classement est déclaré vainqueur de période.

Si une égalité subsiste, un match de départage est disputé sur un terrain neutre pour désigner le vainqueur de période.

En cas de résultat nul, il est suivi de deux prolongations de quinze minutes. Si l'égalité subsiste à la fin des prolongations, la désignation du vainqueur se fait en recourant aux tirs au but.

22. Organisation du tour final

Dispositions transitoires et interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010

221. Participants

2211. Le tour final est disputé entre:

- les numéros 2, 3 et 4 du classement final de la division 3 nationale série A
- les trois vainqueurs de période de la division 3 nationale série B
- le club classé dernier à deux et trois près du championnat de division 2 nationale.

2212. Dans tous les cas où un club théoriquement qualifié pour participer au tour final doit être remplacé: voir 2212 ci-après.

222. Calendrier

2221. Fixation des dates et heures

Le tour final débute le premier jeudi suivant le championnat. Le tirage au sort du calendrier du tour final a lieu le premier lundi qui suit la fin de championnat, dans le courant de l'après-midi au siège de l'URBSFA, à Bruxelles.

Ces matches sont disputés en trois journées. Pour les deux premières journées, les matches sont respectivement fixés au jeudi à 19.00 heures et au dimanche à 16.00 heures.

La troisième journée a lieu sur deux dimanches, l'heure du coup d'envoi étant fixée à 16.00 heures.

2222. Première journée

La première journée compte huit matches disputés par les six participants de division 3 nationale et les derniers à 2 et à 3 près du championnat de division 2 nationale, répartis par tirage au sort.

Cette journée se joue par matches aller et retour. Par tirage au sort, le premier match a lieu sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne, sauf accord contraire entre les deux clubs.

2223. Deuxième journée

La deuxième journée compte quatre matches disputés par les quatre qualifiés de la première journée, répartis par tirage au sort avec la particularité suivante:

- s'il ne reste qu'un seul club de division 2 nationale ou s'il n'en reste pas du tout parmi les quatre qualifiés, ce tirage n'est pas dirigé;
- s'il reste encore les deux clubs de division 2 nationale parmi les quatre qualifiés, ceux-ci se rencontrent

Cette journée se joue par matches aller et retour. Par tirage au sort, le premier match a lieu sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne, sauf accord contraire entre les deux clubs.

2224. Troisième journée

Cette journée se joue par matches aller et retour entre les deux clubs qualifiés de la deuxième journée.

Par tirage au sort, le premier match a lieu sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne, sauf accord contraire entre les deux clubs.

Ces matches déterminent le vainqueur du tour final.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

221. Participants

2211. Le tour final se dispute entre les six vainqueurs de période et le dernier à deux près du championnat de division 2 nationale.

2212. Dans tous les cas où un club théoriquement qualifié pour participer au tour final doit être remplacé, l'ordre décroissant du classement final du championnat - chaque série étant envisagée séparément - est pris en considération pour désigner son remplaçant.

C'est le cas, notamment:

- quand il n'y a pas trois vainqueurs de période différents;
- quand le premier du championnat a également été vainqueur de période;
- quand des clubs de division 2 nationale fusionnent ou démissionnent avant le début du tour final;
- quand un club théoriquement qualifié pour participer au tour final
 - termine dernier à deux près du championnat,
 - descend en promotion,
 - évite la descente suite à la dégradation de deux divisions d'un club de division 2 nationale,
 - n'a pas sollicité la licence pour la division 2 nationale, ou ne l'a pas obtenue conformément à une décision coulée en force de chose jugée avant le début du tour final,
 - a déclaré forfait général au cours de la saison.

222. Calendrier

2221. Fixation des dates et heures

Le tour final débute le premier jeudi suivant le championnat. Le tirage au sort du calendrier du tour final a lieu le premier lundi qui suit la fin du championnat, dans le courant de l'après-midi au siège de l'URBSFA, à Bruxelles.

Ces matches sont disputés en trois journées. Pour les deux premières journées, les matches sont respectivement fixés au jeudi à 19.00 heures et au dimanche à 16.00 heures.

La troisième journée a lieu sur deux dimanches, l'heure du coup d'envoi étant fixée à 16.00 heures.

2222. Première journée

La première journée compte six matches disputés par les six vainqueurs de période répartis par tirage au sort.

Cette journée se joue par matches aller et retour. Par tirage au sort, le premier match a lieu sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne, sauf accord contraire entre les deux clubs.

2223. Deuxième journée

La deuxième journée compte quatre matches disputés par les trois qualifiés de la première journée et le dernier à deux près du championnat de division 2 répartis par tirage au sort.

Cette journée se joue par matches aller et retour. Par tirage au sort, le premier match a lieu sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne, sauf accord contraire entre les deux clubs.

2224. Troisième journée

Cette journée se joue par matches aller et retour entre les deux clubs qualifiés de la deuxième journée.

Par tirage au sort, le premier match a lieu sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne, sauf accord contraire entre les deux clubs.

Ces matches déterminent le vainqueur du tour final.

223. Modalités de départage pour les trois journées

L'équipe gagnante est celle qui a marqué le plus grand nombre de buts à l'issue des deux matches.

Si les deux équipes ont marqué le même nombre de buts à l'issue des deux matches, les buts marqués en déplacement sont prépondérants.

Si, nonobstant cette règle, l'égalité subsiste (c'est-à-dire les deux équipes ont marqué le même nombre de buts at home et le même nombre de buts away), le second match est prolongé de deux fois quinze minutes.

Si le nombre de buts marqués au cours de ces deux prolongations est égal, celui ou ceux marqué(s) en déplacement est (sont) prépondérant(s) et qualifie(nt) l'équipe visiteuse.

Si, à l'issue de ces deux prolongations, aucun but n'a été marqué, les équipes sont départagées aux tirs au but selon le règlement fédéral.

224. Répartition des recettes pour les trois journées

Pour les deux premières journées, les recettes sont acquises au club visité. Celui-ci supporte les frais d'organisation, tandis que le club visiteur prend les frais de déplacement en charge.

Pour la troisième journée, la recette de chaque match est répartie à parts égales entre les deux clubs après déduction de la contribution fédérale et de la taxe communale éventuelle.

Le club visité supporte les frais d'organisation et les frais d'arbitrage non remboursés tandis que le club visiteur supporte ses frais de déplacement.

23. Particularités concernant les montants

231. A défaut pour l'un ou l'autre des premiers de chaque série d'être détenteur de la licence, il(s) est (sont) remplacé(s) par le club, détenteur de la licence, le mieux classé, jusque et y compris le cinquième, du championnat auquel le club à remplacer a pris part;

232. Si le vainqueur du tour final est un club de division 3 nationale, à défaut pour ce club d'être détenteur de la licence, il est remplacé par le club, détenteur de la licence, le mieux classé du tour final.

24. Particularité (concernant les participants au tour final de promotion et) concernant les descendants

Interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010

Le dernier à trois près de la série A, et/ou le dernier à deux près de la série B qui ne se classe pas favorablement au tour final de promotion, descend également en promotion.

Disposition à partir de la saison 2010-2011

Le dernier à deux près qui ne se classe pas favorablement au tour final de promotion, descend également en promotion.

Article 1541 Promotion

1. Principes

Dispositions transitoires et interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010

11. Le championnat est disputé en:

- une série A de quinze clubs
- trois séries (B, C et D) de seize clubs

suivi d'un tour final de promotion pour désigner un montant supplémentaire éventuel.

12. Le titre de champion est attribué au club qui, parmi les vainqueurs de chacune des quatre séries, a obtenu le plus grand nombre de points.

13. A l'issue du championnat, le premier de chaque série monte en division 3 nationale.

14. A l'issue du championnat, le dernier à deux près, l'avant-dernier et le dernier de chaque série descendent en division 1 provinciale.

15. Le dernier à trois près des séries B, C et D participe au tour final interprovincial. Il sera décidé en deux matches quelle équipe restera en promotion et quelles seront les deux équipes qui continueront à disputer ce tour final.

16. Le remplacement des douze descendants directs (voir 14.) est effectué de la façon suivante:

- le champion de division 1 de chaque province monte d'office en promotion.
- les trois places restantes sont attribuées aux trois provinces ayant montré le plus d'activité la saison qui s'achève, c'est-à-dire, à celles qui ont aligné durant cette saison le plus grand nombre d'équipes dans les championnats nationaux et provinciaux.

Les noms des provinces bénéficiaires des places restantes sont communiqués par le Comité Sportif avant l'ouverture de la saison.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

11. Le championnat se joue en quatre séries de seize clubs, suivi d'un tour final de promotion pour désigner deux montants supplémentaires éventuels.

12. Le titre de champion est attribué au club qui, parmi les vainqueurs de chacune des quatre séries, a obtenu le plus grand nombre de points.

13. A l'issue du championnat, le premier de chaque série monte en division 3 nationale.

14. A l'issue du championnat, le dernier à deux près, l'avant-dernier et le dernier de chaque série descendent en division 1 provinciale.

15. Le dernier à trois près de chaque série participe au tour final interprovincial, où lors de la première journée deux de ces quatre équipes assurent leur maintien en promotion, et les deux autres équipes poursuivent ce tour final.

16. Le remplacement des douze descendants directs (voir 14.) est effectué de la façon suivante:

- le champion de division 1 de chaque province monte d'office en promotion.
- les trois places restantes sont attribuées aux trois provinces ayant montré le plus d'activité la saison qui s'achève, c'est-à-dire, à celles qui ont aligné durant cette saison le plus grand nombre d'équipes dans les championnats nationaux et provinciaux.

Les noms des provinces bénéficiaires des places restantes sont communiqués par le Comité Sportif avant l'ouverture de la saison.

2. Modalités

21. Organisation du championnat en périodes

211. Périodes

Interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010

En série A, le championnat n'est pas réparti en périodes, et les dispositions des points 212 et 213 ne sont par conséquent pas d'application.

En série B, C et D, le championnat est réparti en trois périodes de dix matches chacune.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

Le championnat est réparti en trois périodes de dix matches chacune.

212. Calendrier

La Commission du Calendrier veille à ce que le nombre de matches away et at home de chaque club soit équilibré pendant chaque période. La proportion 4/6 ne peut pas être dépassée.

Les matches fixés par la Commission du Calendrier pour une période déterminée appartiennent à cette période quelle que soit la date à laquelle ils se jouent.

Si, lors de la dernière journée de période, des matches sont décisifs pour l'obtention du titre de vainqueur de période, ils doivent être joués ~~pour autant que possible~~ le même jour à la même heure.

Les matches en retard doivent être disputés le plus rapidement possible.

213. Classement de période

A chaque match trois points sont attribués à l'équipe victorieuse. En cas de match nul, chaque équipe reçoit un point.

A l'issue de chaque période, un classement concernant cette période est établi en tenant successivement compte des critères suivants:

- le plus grand nombre de points;
- en cas d'égalité, le plus grand nombre de victoires;
- en cas d'égalité persistante, la différence entre les buts marqués et les buts concédés.

Le premier de ce classement est déclaré vainqueur de période. Si une égalité subsiste, un match de départage est disputé sur un terrain neutre pour désigner le vainqueur de période.

En cas de résultat nul, il est suivi de deux prolongations de quinze minutes. Si l'égalité subsiste à la fin des prolongations, la désignation du vainqueur se fait en recourant aux tirs au but.

22. Organisation du tour final

221. Participants

Interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010

2211. Le tour final est disputé entre:

- les numéros 2, 3 et 4 du classement final de Promotion série A
- les neuf vainqueurs de période des séries B, C et D de Promotion
- le club classé dernier à trois près de la série A et dernier à deux près de la série B du championnat de division 3 nationale.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

2211. Le tour final se dispute entre les douze vainqueurs de période et le dernier à deux près classé de chaque série du championnat de division 3 nationale.

2212. Dans tous les cas où un club théoriquement qualifié pour participer au tour final doit être remplacé, l'ordre décroissant du classement final du championnat, chaque série étant envisagée séparément, est pris en considération pour désigner son remplaçant.

C'est le cas, notamment:

- quand il n'y a pas trois vainqueurs de période différents;
- quand le premier du championnat a été vainqueur de période;
- quand un club théoriquement qualifié pour participer au tour final
 - termine treizième du championnat,
 - descend en division 1 provinciale;
 - a déclaré forfait général au cours de la saison.

222. Calendrier

Le tour final débute le plus rapidement possible après la fin du championnat. Il se joue par élimination directe et comprend les journées suivantes.

2221. Première journée

La première journée compte six matches disputés entre les douze participants de Promotion répartis par tirage au sort.

Ces matches se disputent sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

2222. Deuxième journée

Interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010

Lors de la deuxième journée, quatre matches sont disputés entre les six qualifiés de la première journée, le club classé dernier à trois près en série A et le club classé dernier à deux près en série B du championnat de division 3 nationale, répartis par tirage au sort en deux poules, avec dans chaque poule un club de division 3 nationale.

Ces matches se disputent sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

La deuxième journée compte quatre matches disputés par les six qualifiés de la première journée et les derniers à deux près du championnat de division 3 nationale répartis en deux poules par tirage au sort de telle sorte que chacune des poules comprenne un club de division 3 nationale.

Ces matches se disputent sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

2223. Troisième journée

Disposition transitoire pour la saison 2009-2010

La troisième journée compte deux matches disputés par les deux clubs qualifiés de la deuxième journée dans chaque poule.

Ces matches se disputent sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

La troisième journée compte deux matches disputés par les deux clubs qualifiés de la deuxième journée dans chaque poule.

Ces matches se disputent sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

Ces matches déterminent les vainqueurs de poule du tour final, qui montent en division 3 nationale.

2224. Quatrième journée

Disposition uniquement valable lors de la saison 2009-2010

La quatrième journée compte un match disputé par les deux clubs qualifiés de la troisième journée.

Ce match se dispute sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

Le vainqueur monte en division 3 nationale.

223. Modalités de départage

Lorsque les matches se terminent à égalité, le règlement fédéral est d'application tant en ce qui concerne les prolongations que le départage éventuel des équipes aux tirs au but.

23. Particularité concernant les montants

Si le vainqueur de poule du tour final est un club de promotion, il monte également en division 3 nationale.

24. Particularité concernant les descendants

Interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010

Le(s) club(s) classé(s) dernier(s) à trois près en série B, C et D qui ne réussit (réussissent) pas à gagner la première journée ou le tour final interprovincial complet, descend (descendent) également en division 1 provinciale.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

Le club classé dernier à trois près qui ne réussit pas à gagner la première journée ou sa poule du tour final interprovincial, descend également en division 1 provinciale.

25. Particularité concernant le titre de champion

A égalité de points, le nombre de matches gagnés est déterminant et, ensuite, la différence entre le nombre de buts marqués et de buts concédés. Si l'égalité subsiste, les équipes concernées disputent sur terrain neutre un match de départage.

Si ce match se termine à égalité, le règlement fédéral est d'application tant en ce qui concerne les prolongations que le départage éventuel des équipes aux tirs au but.

Article 1546 **Division 1 provinciale**

1. Principes

Dispositions transitoires pour la saison 2009-2010

11. Dans chaque province, un championnat de division 1 est organisé en une seule série de quatorze clubs au moins et de dix-huit clubs au plus. Ce championnat donne accès à la promotion.

12. Un tour final interprovincial est organisé pour désigner un montant supplémentaire éventuel parmi les clubs des six provinces qui n'ont pas droit à un deuxième montant à la suite de leur activité sportive.

13. Dans chaque province deux clubs descendent d'office en division 2 provinciale, et un descendant supplémentaire par descendant de promotion de la province en question.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

11. Dans chaque province, un championnat de division 1 est organisé en une seule série de quatorze clubs au moins et de dix-huit clubs au plus. Ce championnat donne accès à la promotion.

12. Un tour final interprovincial est organisé pour désigner deux montants supplémentaires éventuels parmi les clubs des six provinces qui n'ont pas droit à un deuxième montant à la suite de leur activité sportive.

13. Dans chaque province deux clubs descendent d'office en division 2 provinciale, et un descendant supplémentaire par descendant de promotion de la province en question.

2. Modalités

21. Lorsqu'un ou plusieurs clubs promotionnaires sont dégradés en division 1 provinciale à la suite d'une falsification de la compétition, lesdits clubs jouent en surnombre pendant une saison. Au terme de cette saison, le nombre de clubs est ramené au nombre initialement prévu en augmentant le nombre de descendants.

22. Les modalités d'organisation du championnat sont réglées en assemblée générale provinciale.

23. Organisation du tour final interprovincial

231. Participants

L'assemblée générale provinciale de chacune de ces six provinces fixe les modalités de désignation du club qui la représentera au tour final interprovincial.

Les noms des clubs participants doivent être communiqués au Comité Sportif au plus tard le 15 mai.

Le tour final se dispute entre ces six clubs et deux des derniers à quatre près classés de promotion.

232. Calendrier

Le tour final débute dès que possible.

Il se joue par élimination directe et comprend les journées suivantes.

2321. Première journée

Interprétation CE 07.08.09 pour la saison 2009-2010

Lors de la première journée, des matches sont disputés entre les clubs classés derniers à trois près des séries B, C et D de promotion.

Il est déterminé par tirage au sort quels clubs se rencontreront lors d'un premier match, et ce sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne. Le perdant de ce match doit continuer à disputer le tour final interprovincial.

Le vainqueur de ce premier match rencontre ensuite lors d'un deuxième match le troisième participant de promotion, et ce sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne. Le perdant de ce match doit continuer à participer au tour final interprovincial, tandis que le vainqueur reste en promotion.

Dispositions à partir de la saison 2010-2011

La première journée compte deux matches disputés par les quatre treizièmes de promotion répartis par tirage au sort.

Ces matches se disputent sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

Les vainqueurs de ces matches restent en promotion.

2322. Deuxième journée

La deuxième journée compte quatre matches disputés par les six qualifiés de division 1 provinciale et les deux éliminés de la première journée répartis par tirage au sort en deux poules, de telle sorte que chacune des poules comprenne un club de promotion.

Ces matches se disputent sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

2323. Troisième journée

Disposition transitoire pour la saison 2009-2010

La troisième journée compte deux matches disputés par les deux clubs qualifiés de la deuxième journée dans chaque poule.

Ces matches se disputent sur le terrain du club sorti le premier de l'urne.

Disposition à partir de la saison 2010-2011

La troisième journée compte deux matches disputés par les deux clubs qualifiés de la deuxième journée dans chaque poule.

Ces matches se disputent sur le terrain du club sorti le premier de l'urne.

Ces matches déterminent les vainqueurs de poule du tour final, qui montent en promotion.

2224. Quatrième journée

Disposition uniquement valable lors de la saison 2009-2010

La quatrième journée compte un match disputé par les deux clubs qualifiés de la troisième journée.

Ce match se dispute sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne.

Le vainqueur monte en promotion.

233. Modalités de départage

Lorsque les matches se terminent à égalité, le règlement fédéral est d'application tant en ce qui concerne les prolongations que le départage éventuel des équipes aux tirs au but.

24. Particularités

L'assemblée générale provinciale peut décider soit:

- de désigner un troisième descendant direct
- d'organiser un tour final - selon des modalités à fixer par elle - entre un club de division 1 provinciale et un nombre de clubs de division 2 provinciale, ayant comme enjeu une place en division 1 provinciale.

Inchangé jusqu'à:

2. Modalités

Inchangé jusqu'à:

Disposition transitoire pour la saison 2010-2011, adaptée à l'interprétation du CE

21. Les cinq premières journées sont organisées comme suit:

- la première journée se joue entre 216 clubs:
 - 152 clubs des divisions inférieures, à raison de
 - 18 clubs pour les trois provinces à la plus grande activité sportive;
 - 17 clubs pour la province suivante;
 - 16 clubs pour les cinq provinces à la plus petite activité sportive.
 - ~~les 64 clubs de la division promotion nationale~~ 63 clubs de la division promotion nationale, complétés du numéro 19 du classement final de division 3 nationale A lors de la saison 2009-2010;
- la deuxième journée se joue entre les 108 clubs qualifiés à l'issue de la première journée;
- la troisième journée se joue entre 90 clubs:
 - les 54 clubs qualifiés à l'issue de la deuxième journée;
 - les 36 clubs de la division 3 nationale;
- la quatrième journée se joue entre 64 clubs:
 - les 45 clubs qualifiés à l'issue de la troisième journée;
 - les 19 clubs de la division 2 nationale.
- la cinquième journée se joue entre les 32 clubs qualifiés à l'issue de la quatrième journée.

Reste de l'article inchangé